



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 juillet 2020 à 21 heures

## COMPTE-RENDU



<b>Présents :</b>	GAUDY Vincent - MARHUENDA Pierre - MARTINEZ Noëlle - PUEYO Fabien - TARBOURIECH Caroline - RICARTE Francis - LE GOFF Murielle - VIDAL Erika - BALDY Nico - GIRAUD Florence - TUYA Bernard - JOBERT Nais - MAFFRE Gilles - MAGNET-PUJOL Françoise - ROQUES Jean-André - ARNAL Claude - SEGARRA Jérôme - DUHAYON Isabelle - NICOULEAU Jean-Philippe - CARAYOL Julia - ROUCAYROLS Pierre - PLANCADE Pascale - MUMLER Sébastien - TEISSIER Nathalie - FIGUERAS Michel - ASSALIT Catherine - SEGHIER Richard - BENSIALI-SARAZI Fabienne - MARCO Christophe
<b>Procurations :</b>	ARNAL Claude à GAUDY Vincent
<b>Absents excusés :</b>	Néant

Monsieur le Maire ouvre la séance.

### Secrétaire de séance :

M. le Maire propose M. RICARTE Francis en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité le Conseil adopte cette proposition.

### Affaire supplémentaire

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire.

- Création d'une servitude avec BRL (projet d'extension du réseau d'irrigation régional)

A l'unanimité le Conseil autorise cet ajout.

## 1. Informations au Conseil

### I. Décisions prises dans le cadre de la délégation

#### Choix d'une solution de gestion du CLAE et de la Cantine

Il a été convenu que nous interrogerions deux entreprises proposant des solutions validées et reconnues. Par ailleurs afin de favoriser les économies d'échelle, il a été convenu que nous réaliserions cette acquisition en partenariat avec la Crèche Intercommunale des Grapillons.

Deux entreprises ont été interrogées et leurs solutions présentées aux agents :

Entreprise	Solution	Investissement	Fonctionnement	Formation	Total sur 3 ans
AIGA	iNoé	14620	3249	5475	19 015.00
BERGER LEVRAULT	BL Enfance	12145.25	1869.38	2760	18 644.01

La différence tarifaire pour la première période de 3 ans est très minime entre les deux solutions, en revanche, au-delà il y a une différence de 1379.62 € HT/an.

Il a donc été décidé de privilégier la solution ayant le coût récurrent de fonctionnement le moins élevé à savoir Berger Levrault. La solution proposée par Berger Levrault a donc été retenue.

## Achat de papier pour les services

Trois entreprises ont été interrogées et leurs solutions présentées aux agents :

	Tarif proposé
Société LACOSTE (Le Thor -84)	1406.25 € HT
Société Calipage (Béziers)	1727.10 € HT
Société Lyreco (Valenciennes)	1561.25 € HT

La société LACOSTE a donc été retenue

## Impression du ZOOM du mois de Juin 2020

Deux entreprises ont été interrogées et leurs solutions présentées aux agents :

	Tarif proposé
MAGENTA	211.68 € HT
COPYSHOP (Béziers)	250.00 € HT

La société COPYSHOP a été retenue

## 2. Informations générales

- Lecture du courrier envoyé à Monsieur MOHED ALTRAD
- Avis d'ouverture de modification N°4 du PLU de Saint-Thibéry

### I. Courriers reçus

#### A. Lecture des courriers de félicitations :

- Christian POUGET – Sous-préfet de Béziers
- André DELJARRY – Président de la CCI de l'Hérault
- Kléber MESQUIDA – Président du conseil Départemental
- Jean-Pierre GRAND – Sénateur de l'Hérault
- Christian POUJOL – Président Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault

#### B. Etablissement Français du Sang –

Bilan de la journée du 29 mai 2020 – 141 donneurs

#### C. Jacques WITKOWSKI – Préfet de l'Hérault

Notification des pénalités loi SRU – Préparation courrier d'observations avec agglomération en cours de rédaction

#### D. Demande du Maire de Pomérols – Renfort de Police Municipale pour pallier à absence prolongée d'un agent.

## 3. DECISIONS DU CONSEIL

### I. Désignation des délégués aux commissions extérieures :

#### 1. Commission Locale de l'Eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant au sein de la gouvernance mise en place pour gérer durablement la nappe astienne. Celle-ci est constituée de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Nappe Astienne et du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA). La représentation au sein du SMETA se fait à travers la CAHM, il convient de désigner un représentant titulaire à la Commission Locale de l'Eau.

La candidature de Monsieur MARHUENDA Pierre est proposée.

<i>Titulaire</i>	PIERRE MARHUENDA
------------------	------------------

Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La candidature de Monsieur MARHUENDA est acceptée à l'unanimité*

2. Hérault Energies

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Florensac est membre d'Hérault Energies qui est un Syndicat Mixte d'Electrification et d'Equipement du Département de l'Hérault.

Il convient d'élire au sein du Conseil Municipal un représentant titulaire et un représentant suppléant amenés à siéger au sein de l'assemblée générale de cette instance.

Les candidatures suivantes sont proposées :

<i>Titulaire</i>	VINCENT GAUDY
<i>Suppléant</i>	FABIEN PUEYO

Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La candidature de Messieurs GAUDY & PUEYO est acceptée à l'unanimité*

3. Commission Locale Evaluation de Transfert des Charges

Les groupements soumis à Fiscalité Professionnelle Unique doivent mettre en place une CLECT, commission permanente mise en place à chaque renouvellement des Conseillers Municipaux qui a pour mission d'évaluer le montant des charges à transférer des communes vers la CAHM lorsqu'il y a transfert de compétence. Le montant de ces charges est déduit du montant de l'attribution de compensation reversée par l'agglomération aux communes (ou ajouté pour les communes qui ont une attribution de compensation positive). Elle est composée de 20 membres maximum. Il convient de désigner un représentant titulaire et, si la commune le souhaite, un représentant suppléant Par délibération du 30 juin 2014, le Conseil communautaire a fixé la composition de la C.L.E.T.C. en prévoyant un membre titulaire et un suppléant par commune, à choisir parmi les conseillers communautaires titulaires.

Les candidatures suivantes sont proposées :

<i>Titulaire</i>	PIERRE MARHUENDA
<i>Suppléant</i>	NAIS JOBERT

Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La candidature de Monsieur MARHUENDA et Madame JOBERT est acceptée à l'unanimité*

#### 4. Commission Intercommunale des Impôts Directs

La CIID est composée de onze membres : du Président de l'EPCI ou un vice-président délégué et de dix commissaires.

Les commissaires doivent être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes-membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les dix commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

Chaque commune doit donc désigner un titulaire et un suppléant.

La candidature suivante est proposée :

<i>Titulaire</i>	PIERRE MARHUENDA
<i>Suppléant</i>	VINCENT GAUDY

##### Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La candidature de Messieurs MARHUENDA & GAUDY est acceptée à l'unanimité*

#### 5. Commission Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La CISPD est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal, réunissant les représentants de l'Etat (dont monsieur le Sous-Préfet et monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Béziers), les élus communautaires autour du Président de la CAHM, Président du CISPD, la Police et la Gendarmerie, l'Education Nationale, la Justice, le Conseil Départemental, les autres partenaires institutionnels et les représentants associatifs.

Il définit un programme d'actions prioritaires en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. Par conséquent, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Les candidatures suivantes sont proposées :

<i>Titulaire</i>	FRANCIS RICARTE
<i>Suppléant</i>	MURIELLE LE GOFF

##### Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La candidature de Monsieur RICARTE et Madame LE GOFF est acceptée à l'unanimité*

## II. Constitution des commissions municipales

### 1. Commission Communale des Impôts Directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ; \_\_\_\_\_

- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les candidatures suivantes sont proposées :

**Titulaires :**

Marc BAYO Gérard GARRIGUES Régis GRENIER Bernard GUERIN	Claude MARTEL Guy LEBIHAN Antoine AMOROS Robert DURAN	Jean BALDY Alain FLOTTE Jean Pierre GAVALDA Brigitte LAZAREVIC	Benjamin BROUSSE Jean Pierre CAVAILLER Charles BERTRAND Serge LESCURE
------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

**Suppléants :**

Vincent ARNAL Pierre MILLEREAU Guy PRADES Nicole POURCEL	Michel PERRONNET Michel BRIO Michel GAUDY Eric SANCHEZ	Jean Pierre GONZALEZ Yves SERRA Alain BERTRAND Mohamed KAMEL	José MARTINEZ William BOUIRRAT Daniel RAYNAUD Marc CARDA
-------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

**Détail des votes**

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La candidature des titulaires et suppléants est acceptée à l'unanimité*

**2. Commission d'Appel d'Offre**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

<b>Titulaires</b>	VINCENT GAUDY (Président) – PIERRE MARHUENDA – FABIEN PUEYO – FRANCIS RICARTE – GILLES MAFFRE – CLAUDE ARNAL
<b>Suppléants</b>	BERNARD TUYA – MURIELLE LE GOFF – NOELLE MARTINEZ – FLORENCE GIRAUD – NAIS JOBERT

**Détail des votes**

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La candidature des titulaires et suppléants est acceptée à l'unanimité*

## 3. Commission des Finances

*Proposition*

<b>Président</b>	PIERRE MARHUENDA
<b>Membres de droit</b>	Le Maire et les adjoints au Maire
<b>Membres (8)</b>	<i>BERNARD TUYA – NAIS JOBERT - GILLES MAFFRE – JULIA CARAYOL – SEBASTIEN MUMLER – FABIENNE BENSIALI-SARAZI – CHRISTOPHE MARCO – FRANÇOISE MAGNET-PUJOL</i>

## Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La liste des candidats est acceptée à l'unanimité*

## 4. Commission Aménagement, Urbanisme &amp; Chemins

*Proposition*

<b>Présidents</b>	FABIEN PUEYO & NICO BALDY
<b>Membres de droit</b>	Le Maire et les adjoints au Maire
<b>Membres (10)</b>	<i>FLORENCE GIRAUD - BERNARD TUYA – GILLES MAFFRE – FRANCOISE MAGNET-PUJOL – JEROME SEGARRA – JEAN-PHILIPPE NICOLEAU – PASCALE PLANCADE – SEBASTIEN MUMLER - CATHERINE ASSALIT – SEGHIER RICHARD</i>

## Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La liste des candidats est acceptée à l'unanimité*

## 5. Commission Festivités &amp; sports

*Proposition*

<b>Président</b>	CAROLINE TARBOURIECH
<b>Membres de droit</b>	Le Maire et les adjoints au Maire
<b>Membres (7)</b>	<i>ERIKA VIDAL - FRANCOISE MAGNET-PUJOL – CLAUDE ARNAL – ISABELLE DUHAYON – PASCALE PLANCADE – CHRISTOPHE MARCO – PIERRE ROUCAYROLS</i>

## Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La liste des candidats est acceptée à l'unanimité*

## 6. Commissions Affaires scolaires, Péricolaires &amp; Jeunesse

*Proposition*

<b>Président</b>	FRANCIS RICARTE
<b>Membres de droit</b>	Le Maire et les adjoints au Maire
<b>Membres</b> (7)	ISABELLE DUHAYON – SEBASTIEN MUMLER – NATHALIE TESSIER - MICHEL FIGUERAS – CATHERINE ASSALIT - FABIENNE BENSIALI-SARAZI – ERIKA VIDAL

## Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La liste des candidats est acceptée à l'unanimité*

## 7. Commission Communication

*Proposition*

<b>Président</b>	MURIELLE LE GOFF
<b>Membres de droit</b>	Le Maire et les adjoints au Maire
<b>Membres</b> (6)	NAIS JOBERT – JULIA CARAYOL – CATHERINE ASSALIT – SEGHIER RICHARD - FABIENNE BENSIALI-SARAZI – CHRISTOPHE MARCO - FRANÇOISE MAGNET-PUJOL

## Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La liste des candidats est acceptée à l'unanimité*

## 8. Commission culture &amp; loisirs

*Proposition*

<b>Présidentes</b>	CAROLINE TARBOURIECH - MURIELLE LE GOFF
<b>Membres de droit</b>	Le Maire et les adjoints au Maire
<b>Membres</b> (8)	FLORENCE GIRAUD – FRANCOISE MAGNET-PUJOL – ISABELLE DUHAYON – JULIA CARAYOL – PASCALE PLANCADE – NATHALIE TESSIER - MICHEL FIGUERAS – CATHERINE ASSALIT

## Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La liste des candidats est acceptée à l'unanimité*

## 9. Commission Cadre de Vie

**Proposition**

<b>Président(s)</b>	NAIS JOBERT - GILLES MAFFRE
<b>Membres de droit</b>	Le Maire et les adjoints au Maire
<b>Membres (6)</b>	FLORENCE GIRAUD – FRANCOISE MAGNET-PUJOL - CLAUDE ARNAL – MICHEL FIGUERAS – CATHERINE ASSALIT – RICHARD SEGHIER

**Détail des votes**

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La liste des candidats est acceptée à l'unanimité***III. Désignation d'un correspondant à la défense**

Créé en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants, le Correspondant Défense a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit Défense. Son rôle est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il mène des actions de proximité.

Au sein de chaque Conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation ;

**Proposition**

<b>Titulaire</b>	FRANCIS RICARTE
------------------	-----------------

**Détail des votes**

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*Le candidat est acceptée à l'unanimité***IV. Fixation des taux de fiscalité locale**

Monsieur le Maire expose que lors du débat d'orientation budgétaire, l'examen des comptes et leur bonne tenue avaient permis d'exclure une hausse des taux d'imposition.

Le Maire, propose à l'Assemblée :

De maintenir les taux existants pour 2020 selon le détail suivant :

- Taxe d'habitation : 13,68 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,27 %
- Taxe foncière (non bâti) : 53,34 %

**Détail des votes**

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*Les taux de fiscalité locale proposés sont acceptés à l'unanimité*

## V. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations

Plusieurs associations ont sollicité la Municipalité en vue d'être soutenues sur l'une de leurs actions. Il s'agit de :

- La Peña Sulfate de cuivre qui souhaite fabriquer des tee-shirts personnalisés ;
- L'association du Foyer Rural qui souhaite un soutien pour ses manifestations à venir autour de la musique ;
- L'association des parents d'élèves de l'école primaire qui a créé un jardin pédagogique ;
- L'association des Gazelles de Florensac qui souhaite améliorer la qualité de ses prestations en professionnalisant son gala.

### Détail des votes

Pour	24
Contre	0
Abstention	5

*Les subventions proposées sont acceptées à l'unanimité.*

## VI. Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion des travaux de réfection des réseaux d'eau de l'avenue Malavielle, il est nécessaire de réaliser un petit supplément de travaux portant sur les abords (terrassement et mise en enrobés). Un devis a été présenté par la société Eiffage et a été accepté pour un montant de 7 937.80 € HT. Il est donc nécessaire d'affecter des crédits supplémentaires à cette opération à hauteur de : 7 200 €.

Par ailleurs, l'opération de rachat des parcelles AH29 et AH30 constituant l'Espace Réservé N°6 (PLU approuvé le 20 septembre 2017) arrive enfin à son terme, il convient donc d'approvisionner en crédit le compte correspondant à cette transaction (Compte N°2111- achat de terrains nus) d'un montant de 350 000 €.

Il est donc proposé de prélever ces crédits des opérations dans les proportions suivantes :

- Stade René Franques - 14.3% ;
- Construction du CLAE - 14.3% ;
- Projet de l'avenue Jean JAURES (aménagement de la Gare routière)- 71.4% ;

La décision modification N°1 se présente donc ainsi :

Section d'Investissement			
OBJET	COMPTE	DEPENSES	
		En plus	En moins
2111	Terrains nus	342 800	-
1057	Opération 1064 Stade Franques	-	50 000
2315	Opération 1072 Centre de loisirs	-	50 000
2313	Opération 1092 Abbé Malavielle	7 200	-
2315	Opération 1076 gare routière	-	250 000
<b>Totaux</b>		350 000	350 000
Solde		0	

### Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La décision modificative est acceptée telle que présentée à l'unanimité.*

## VII. Modification du tableau des effectifs

Afin de faciliter le fonctionnement des services municipaux, il convient de créer 2 postes d'animateurs de catégorie C. Ces postes ne correspondent pas à de nouvelles embauches mais permettront de mettre en adéquation la répartition des postes par filière avec les besoins municipaux et le travail des agents.

	EMPLOIS OUVERTS	EMPLOIS VACANTS	EMPLOIS POURVUS
<b>Emplois Permanents TC titulaires</b>	<b>81</b>	<b>31</b>	<b>50</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
Catégorie A	2	1	1
Catégorie B	1	1	0
Catégorie C	14	7	7
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
Catégorie B	1	0	1
Catégorie C	4	0	4
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Catégorie B	1	0	1
Catégorie C	2	1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>32</b>	<b>13</b>	<b>19</b>
Catégorie B	1	0	1
Catégorie C	31	13	18
<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
Catégorie C	13	7	6
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
Catégorie B	2	0	2
Catégorie C	9	0	7
<b>Emplois permanents TNC</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
Catégorie C	8	7	1
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>38</b>	<b>51</b>

### Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La modification du tableau des effectifs est acceptée telle que présentée à l'unanimité.*

## VIII. Création d'une servitude

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'extension du réseau d'irrigation régional sur la commune de Florensac, il convient de signer une convention de servitude pour les parcelles suivantes :

- Parcelle 340101 Section D 2109
- Parcelle 340101 Section D 1468

### Détail des votes

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

*La création de la servitude est acceptée telle que présentée à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance*

*Le Secrétaire de séance : RICARTE Francis*